

en ligne

04

DIPLÔMES DES SENIORS ET DES JUNIORS : QUELLES ÉVOLUTIONS DANS LES MÉTIERS EN PACA ?

En bref

Des juniors en emploi plus diplômés que les seniors

En PACA comme en France, le niveau général de diplôme de la population a augmenté. Cette augmentation se retrouve chez les personnes en emploi. Elle est à rapprocher des politiques éducatives, des transformations des métiers, mais aussi du comportement des acteurs, employeurs et demandeurs d'emploi, sur un marché du travail difficile. Néanmoins, la région PACA se distingue par des parts plus importantes de non-diplômés chez les juniors (14-30 ans) et de diplômés du supérieur chez les seniors (50 ans et plus).

Pour plus de la moitié des métiers, le niveau de diplôme de référence a augmenté

Pour 55 % des emplois de la région, il existe un lien fort avec le niveau de diplôme. Mais le diplôme de référence c'est-à-dire le diplôme le plus souvent détenu par les actifs exerçant le métier, a pu évoluer entre les seniors et les juniors. La classification des 77 métiers retenus qui est proposée dans l'article souligne :

- une élévation du diplôme de référence pour 44 métiers ;
- un renforcement du diplôme de référence pour 14 métiers ;
- aucune évolution du diplôme de référence pour 15 métiers ;
- des particularités d'évolution pour 4 métiers non explicitées ici.

UNE ÉLÉVATION DU NIVEAU DE DIPLOME DES ACTIFS EN EMPLOI MOINS MARQUÉE EN PACA QU'EN FRANCE

Une élévation générale du niveau de formation de la population

En 1968, en PACA, 10 % de la population était titulaire d'un diplôme de niveau bac ou plus. Ce taux atteint 43 % en 2010. Les différents recensements de la population montrent que cette part de diplômés est plus importante chez les juniors (14-30 ans) que chez leurs aînés (seniors de 50 ans et plus). En effet, les politiques éducatives successives ont permis d'augmenter le nombre de jeunes diplômés entre les deux générations. Initiée en 1793, l'instruction obligatoire laïque et gratuite est instituée par la « loi Ferry » de 1882. La généralisation de l'école pour tous s'est ensuite développée, avec l'augmentation de l'âge de fin de la scolarité obligatoire (14 ans en 1936, 16 ans en 1959), la mise en place du collège unique (1975) et enfin la création des baccalauréats technologique (1968) et professionnel (1985). Tout cela a mécaniquement conduit à une élévation du niveau de diplôme de la population française (effet démographique), qui s'est ensuite accélérée avec la volonté prônée en 1985 d'amener 80 % d'une génération au bac.

L'articulation entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur constitue un enjeu central pour une meilleure insertion professionnelle des jeunes diplômés. Conformément aux orientations européennes de Lisbonne en 2000, la loi d'orientation et de programmation de 2005 fixe en France l'objectif de 50 % d'une classe d'âge diplômée du supérieur. Depuis, la hausse du niveau de diplôme des jeunes s'est poursuivie avec la mise en place progressive du système universitaire LMD (licence, maîtrise, doctorat).

Questions métiers n°4 – Mars 2014

Directeur de publication : Mario Barsamian
Réalisation : Anne-Sophie Dumortier,
Adeline Petrovitch et Cécile Reveille-Dongradi

www.orm-paca.org



Des jeunes actifs en emploi généralement plus diplômés que leurs aînés

Dans cet article, seule la population active en emploi en 2009 est analysée ; les juniors (14-30 ans) sont comparés aux seniors (50 ans et plus) pour montrer l'évolution du niveau de diplôme. Parmi les 1 896 500 actifs en emploi dans la région, on compte 22 % de juniors et 26 % de seniors. La proportion de personnes en emploi ayant un diplôme de niveau supérieur ou égal au bac (54 % en 2009) a fortement progressé depuis les années 1960, avec un net avantage pour les femmes. Des générations d'actifs âgés et peu formés ont été remplacées par des plus jeunes, beaucoup plus diplômés, notamment parce que les seniors, au moment de leur première insertion sur le marché du travail, n'ont pas été impactés par la succession des politiques éducatives, par le développement des nouvelles technologies et par la modification du comportement des employeurs.

Outre les politiques éducatives, l'élévation du niveau de diplôme est une des résultantes de la transformation de l'exercice des métiers. Selon le groupe Prométhée du Commissariat général à la stratégie et à la prospective, six facteurs d'évolution agissent en interdépendance sur l'évolution des métiers : les facteurs économiques (mondialisation, concurrence accrue, etc.), démographiques, réglementaires, culturels et sociaux (place des femmes dans la société, allongement de la durée de vie au travail...), technologiques, organisationnels (standardisation, flexibilité du travail, etc.). Ces facteurs auront un impact plus ou moins important sur l'évolution des métiers.

Parallèlement au mouvement de généralisation des études, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), aujourd'hui TIC, ont fait évoluer l'exercice des métiers, les modes de gestion de la main-d'œuvre dans les entreprises, mais aussi l'organisation de la vie quotidienne des individus. Les emplois sont aujourd'hui occupés par des professionnels plus diplômés que leurs aînés, exacerbant la concurrence entre les jeunes diplômés et non diplômés sur le marché du travail. L'embauche de jeunes titulaires d'un diplôme à forte technicité, dont le potentiel de formalisation et d'autonomie serait plus large, est ressentie comme une nécessité pour l'entreprise. Les employeurs privilégient les diplômes plus élevés car le manque de visibilité de l'avenir de leur entreprise les incite à choisir des jeunes diplômés dont le potentiel d'adaptabilité leur semble plus large (et parce que les candidats sont nombreux).

Néanmoins, cette progression du nombre de diplômés en emploi n'a pas été sans effets pervers puisque l'évolution de la structure de la qualification des emplois n'a pas suivi celle des diplômes, marquée par la massification de l'enseignement supérieur. En effet, l'investissement éducatif est susceptible de voir sa rentabilité restreinte au moment de l'embauche. Nombre de sortants du système scolaire peuvent subir un déclassement, c'est-à-dire qu'ils occupent, ou pensent occuper, un métier moins qualifié et moins rémunérateur que ce à quoi ils auraient pu prétendre avec leurs diplômes. Lorsque le déclassement se fait dès la première insertion professionnelle, il a des répercussions sur l'ensemble de la carrière.

Cette menace de déclassement s'est accentuée avec la crise économique. La concurrence des demandeurs d'emploi sur le marché du travail s'intensifie. Aussi, les plus diplômés seront privilégiés au moment du recrutement. Cette préférence laisse peu de place aux non-diplômés, d'autant que la palette de métiers qui leur sont ouverts se réduit considérablement. Cette question soulève de nombreux débats car, malgré tout, le diplôme reste une valeur sûre pour trouver un emploi.

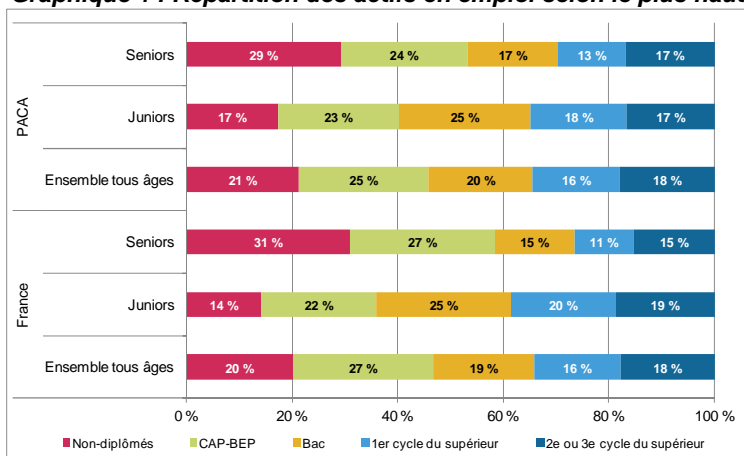
Des spécificités régionales en matière de diplômés

Ces constats généraux peuvent toutefois varier selon les régions. PACA se distingue de la France principalement par une proportion de non-diplômés parmi les juniors plus élevée, par une proportion de diplômés du supérieur parmi les juniors moindre et par une part des diplômés du supérieur parmi les seniors plus importante. Le mouvement d'élévation vers les diplômes du supérieur a donc été plus limité (de 5 points en région contre 13 points en France, cf. graphique 1). Cette distinction pourrait s'expliquer par le fait que la région est très attractive, notamment pour les cadres ayant accumulé ailleurs une expérience professionnelle solide (3^e région pour l'accueil des cadres, Insee, RP 2006).

La part des non-diplômés juniors reste plus élevée en PACA qu'en France (respectivement 17 % et 14 %). Parmi les pistes explicatives des sorties sans diplôme du système éducatif, les principales sont relatives à des difficultés financières, à un déficit d'accès à des ressources culturelles et à une moindre connaissance du monde de l'éducation. Or, la région PACA est en 2009 la 4^e région française la plus touchée par la pauvreté.

Par ailleurs, la population immigrée y est plus importante (10 % de la population régionale contre 8,5 % en France), de même que la proportion d'immigrés et d'enfants d'immigrés parmi les non-diplômés. Ces jeunes sont moins souvent diplômés que l'ensemble des sortants du système éducatif car leur parcours scolaire est souvent plus court. Ces derniers connaîtront des débuts de vie professionnelle moins favorables (Inthavong et Landrier, 2012).

Graphique 1 : Répartition des actifs en emploi selon le plus haut diplôme obtenu (PACA et France)



Note de lecture : en PACA, parmi les juniors en emploi, 17 % n'ont aucun diplôme. Ils sont 29 % parmi les seniors, soit une diminution de 12 points entre les deux générations. En France, parmi les juniors en emploi, 14 % n'ont aucun diplôme. Ils sont 31 % parmi les seniors, soit une diminution de 17 points entre les deux générations.

Source : Insee – RP 2009 PACA et France – Traitement ORM.

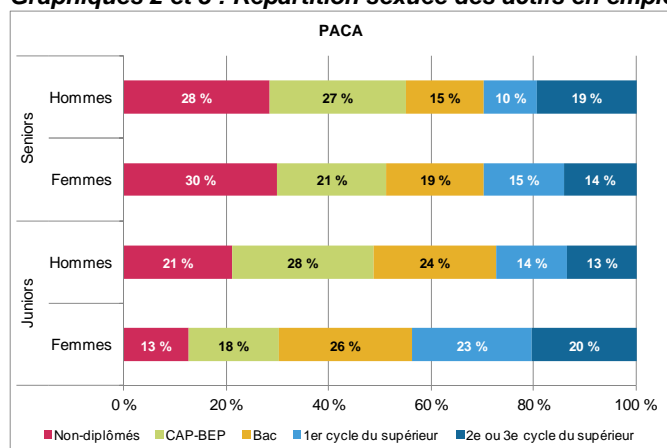
En PACA comme en France, les jeunes femmes sont aujourd'hui davantage diplômées que les hommes

En PACA comme en France, les femmes ont largement profité du mouvement de généralisation du bac et plus encore de l'accès aux études supérieures (cf. graphiques 2 et 3). En région, 43 % des jeunes femmes en emploi sont diplômées du supérieur contre 29 % des actives seniors. À l'inverse, chez les hommes, la part de diplômés du supérieur est un peu plus élevée parmi les seniors (29 %) que parmi les juniors (27 %).

Même si la proportion des non-diplômés s'est sensiblement réduite entre les juniors et les seniors, elle est encore de 21 % chez les jeunes hommes en emploi en PACA (- 7 points entre les deux générations). Elle est de 13 % chez les jeunes femmes (- 17 points).

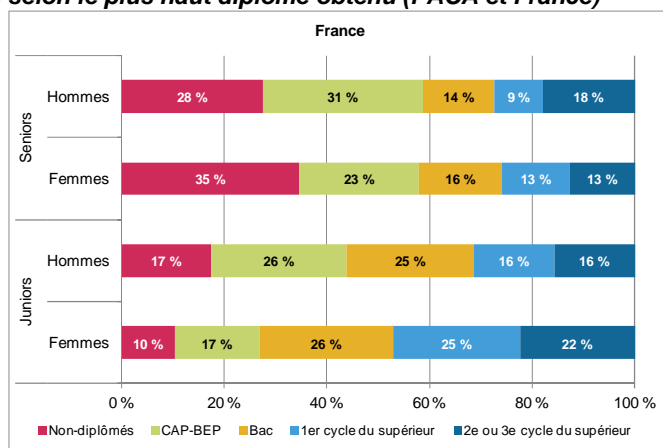
Pour les juniors, femmes et hommes, on retrouve plus de non-diplômés parmi les personnes en emploi en PACA qu'en France.

Graphiques 2 et 3 : Répartition sexuée des actifs en emploi selon le plus haut diplôme obtenu (PACA et France)



Note de lecture : en PACA, parmi les seniors, 30 % des femmes en emploi n'ont aucun diplôme, contre 28 % des hommes. Parmi les juniors, elles sont 13 % à n'avoir aucun diplôme, contre 21 % des hommes.

Source : Insee – RP 2009 PACA et France – Traitement ORM.



Note de lecture : en France, parmi les seniors, 35 % des femmes en emploi n'ont aucun diplôme, contre 28 % des hommes. Parmi les juniors, elles sont 10 % à n'avoir aucun diplôme, contre 17 % des hommes.

Le lien entre l'emploi occupé et le niveau de diplôme peut être plus ou moins fort. Si un niveau de diplôme concentre une majorité d'actifs dans un métier et si cette part est supérieure à la moyenne tous métiers confondus, on peut considérer qu'il est élevé. À partir de cette démarche, il apparaît qu'en PACA 55 % des emplois présentent un lien fort entre le métier et un niveau de diplôme particulier (Gay-Fragneaud et Salord, 2013). En effet, en France, l'attachement au diplôme et à son niveau sont plus prégnants que chez la plupart de nos voisins européens. Les employeurs français accordent une grande importance au niveau de diplôme lors des recrutements. C'est l'un des critères essentiels de sélection des candidats.

Cette seconde partie analyse l'évolution des niveaux de diplômes de référence dans l'exercice des métiers, entre les deux générations. On entend par « diplôme de référence » le diplôme le plus souvent détenu par les actifs exerçant le métier. Or, si l'élévation du niveau de diplôme des professionnels en emploi est confirmée, elle ne s'est pas faite de façon homogène sur l'ensemble des métiers. Parmi les 87 métiers de la nomenclature (FAP 87), 77 métiers sont étudiés ici (10 métiers ont été exclus car trop peu présents en région, cf. encadré méthodologique).

Les métiers retenus sont classés en fonction de l'évolution du diplôme de référence constatée entre les deux générations d'actifs en emploi, seniors et juniors. Quatre groupes de métiers se distinguent :

- ceux qui connaissent une élévation du diplôme de référence (44 métiers) ;
- ceux pour lesquels le diplôme de référence se renforce (14 métiers) ;
- ceux qui n'ont connu aucune évolution du diplôme de référence (15 métiers) ;
- ceux qui sont inclassables, car les niveaux de référence de diplôme sont multiples ou en baisse. Ils ne seront pas analysés ici (4 métiers, cf. tableau 1).

Tableau 1 : Les 4 métiers dont l'évolution du niveau de diplôme de référence constitue un cas particulier

	Actifs occupés de 50 ans et plus						Actifs occupés de 14 à 30 ans					
	Effectifs	Non-diplômés	CAP-BEP	Bac	1 ^{er} cycle du supérieur	2 ^e ou 3 ^e cycle du supérieur	Effectifs	Non-diplômés	CAP-BEP	Bac	1 ^{er} cycle du supérieur	2 ^e ou 3 ^e cycle du supérieur
		(Plus haut diplôme obtenu en %)						(Plus haut diplôme obtenu en %)				
Agents de gardiennage et de sécurité	5 561	48	30	13	4	4	4 237	31	31	27	8	3
Dirigeants d'entreprises	5 443	20	17	21	14	29	973	19	23	22	20	17
Marins, pêcheurs, aquaculteurs	798	27	22	16	8	27	548	16	23	17	8	36
Professionnels des arts et des spectacles	6 263	21	16	23	15	26	5 160	10	10	29	25	25
Total tous métiers	500 108	29	24	17	13	17	419 363	17	23	25	18	17

Source : Insee – RP 2009 PACA, métiers en FAP 87 – Traitement ORM.

Élévation du niveau de diplôme de référence à l'exercice du métier (44 métiers)

Cette catégorie regroupe les métiers où le diplôme de référence des actifs en emploi a changé pour un niveau plus élevé. Dans certains cas, les seniors n'avaient besoin d'aucun diplôme pour exercer, alors qu'aujourd'hui les nouveaux entrants possèdent au minimum un diplôme de niveau V (niveau CAP-BEP). Pour d'autres, le diplôme de référence est passé du CAP-BEP au diplôme du 1^{er} cycle du supérieur, voire plus.

→ Des seniors non diplômés aux juniors diplômés (25 métiers)

Pour 25 métiers (cf. tableau 2), posséder un diplôme pour pouvoir exercer devient la norme. Ainsi, pour les *agents d'entretien*, plus d'un tiers des salariés juniors s'insèrent avec un diplôme de niveau CAP-BEP et un tiers ont un niveau bac et plus (cf. graphique 4). Cela s'explique avant tout par l'exigence du diplôme de niveau V lors des recrutements pour occuper le poste, tel que le CAP de la maintenance et de l'hygiène ou le CAP petite enfance (pour les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles – ATSEM). Ces évolutions réglementaires et organisationnelles s'expliquent en partie par la transformation du métier.

Tableau 2 : Les 25 métiers avec une élévation du niveau de diplôme de référence, de seniors non diplômés aux juniors diplômés

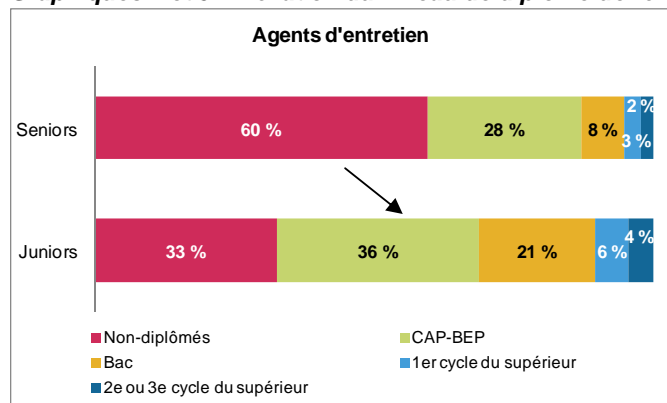
	Effectifs	Actifs occupés de 50 ans et plus					Effectifs	Actifs occupés de 14 à 30 ans					
		Non-diplômés	CAP-BEP	Bac	1 ^{er} cycle du supérieur	2 ^e ou 3 ^e cycle du supérieur		Non-diplômés	CAP-BEP	Bac	1 ^{er} cycle du supérieur	2 ^e ou 3 ^e cycle du supérieur	
		(Plus haut diplôme obtenu en %)							(Plus haut diplôme obtenu en %)				
Agents administratifs et commerciaux des transports et du tourisme	2 940	29	25	24	12	10	3 826	7	7	31	38	17	
Agents d'entretien	25 442	60	28	8	3	2	13 205	33	36	21	6	4	
Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons	6 303	54	21	15	6	4	3 006	30	34	25	8	3	
Aides à domicile et aides ménagères	13 642	54	27	11	6	3	4 555	29	37	22	7	5	
Armée, police, pompiers	5 315	36	30	23	8	3	16 831	19	21	44	11	4	
Assistantes maternelles	5 236	46	33	14	5	2	2 454	17	38	28	11	5	
Caissiers, employés de libre service	3 756	47	34	12	3	3	11 717	22	27	33	11	7	
Conducteurs de véhicules	14 321	49	35	10	4	2	9 980	28	40	24	6	3	
Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	1 255	61	30	4	3	1	1 075	25	47	22	4	1	
Cuisiniers	5 496	43	41	9	4	3	10 294	29	42	21	6	3	
Employés administratifs de la fonction publique (catégorie C et assimilés)	27 526	34	33	23	7	4	12 330	13	19	35	20	13	
Employés administratifs d'entreprise	7 728	35	30	21	8	6	9 289	11	13	34	25	17	
Employés des services divers	6 160	31	22	19	11	17	2 124	20	17	30	15	17	
Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	5 742	48	27	13	6	5	16 074	26	26	30	12	7	
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	14 801	33	25	23	10	9	7 283	14	17	30	23	17	
Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	8 552	54	25	13	4	4	6 963	33	35	22	8	2	
Ouvriers des industries graphiques	886	38	32	18	3	10	570	18	34	28	14	7	
Ouvriers non qualifiés de la mécanique	1 571	48	39	9	3	1	6 516	34	43	18	3	1	
Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	2 577	54	33	7	2	4	7 928	40	41	15	3	1	
Ouvriers qualifiés de la manutention	4 527	46	35	12	4	3	5 820	24	34	24	13	5	
Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	1 782	56	32	8	2	2	1 596	30	36	24	8	2	
Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	7 752	47	36	9	4	5	5 707	32	44	16	5	4	
Patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants	6 346	36	25	21	10	8	2 247	18	24	27	18	13	
Techniciens et cadres de l'agriculture	800	25	22	20	18	16	916	12	18	14	28	27	
Vendeurs	9 317	43	30	17	6	4	25 432	19	23	32	17	9	
Total tous métiers	500 108	29	24	17	13	17	419 363	17	23	25	18	17	

Source : Insee – RP 2009 PACA, métiers en FAP 87 – Traitement ORM.

En effet, les professionnels du nettoyage travaillent aujourd'hui régulièrement dans des locaux industriels (notamment agroalimentaires) ou dans des structures du secteur médico-social. Savoir manier des produits spécifiques et lire une notice technique devient essentiel. De même, pour passer le concours d'ATSEM, il faut être titulaire d'un CAP-BEP ou équivalent. De nombreux jeunes diplômés (quelle que soit leur discipline de prédilection) entrent sur le marché du travail par le biais de ces activités de service où le besoin en main-d'œuvre est important.

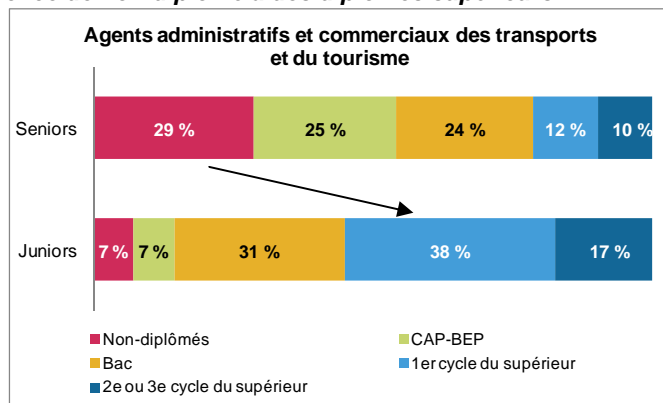
Pour les *agents administratifs et commerciaux des transports et du tourisme*, l'exigence des employeurs et des clients oblige les professionnels à déployer des compétences culturelles, linguistiques et techniques très fines. La licence professionnelle est souvent le diplôme de référence pour les jeunes qui souhaitent s'engager dans ce métier. Là encore, ce sont les facteurs organisationnels qui ont principalement fait évoluer le diplôme de référence (cf. graphique 5).

Graphiques 4 et 5 : Élévation du niveau de diplôme de référence de non-diplômé à des diplômes supérieurs



Note de lecture : parmi les seniors, 60 % des actifs en emploi d'agent d'entretien n'ont aucun diplôme. Parmi les juniors, 36 % ont un diplôme de type CAP-BEP.

Source : Insee – RP 2009 PACA, métiers en FAP 87 – Traitement ORM.



Note de lecture : parmi les seniors, 29 % des actifs en emploi d'agent administratif et commercial des transports et du tourisme n'ont aucun diplôme. Parmi les juniors, 38 % ont un diplôme du 1^{er} cycle du supérieur.

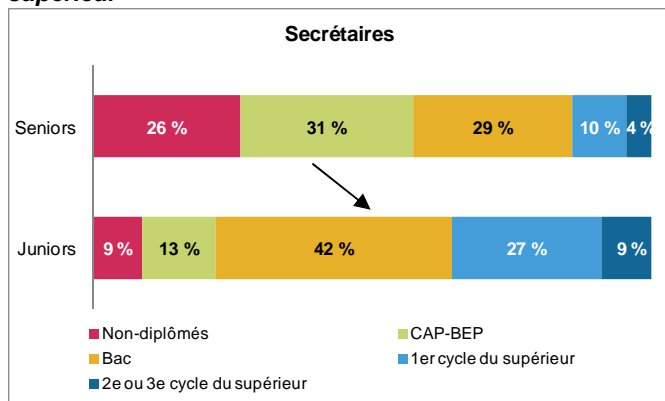
→ **Des seniors diplômés de niveau V aux juniors diplômés d'un bac ou plus (11 métiers)**

Pour 11 métiers (cf. tableau 3), l'élévation du niveau de diplôme de référence a aussi été significative. Pour les plus jeunes, la nouvelle norme de recrutement est donc portée par le niveau bac (42 % pour les *secrétaires*, cf. graphique 6) et par le 1^{er} cycle universitaire (33 % pour les *techniciens et agents de maîtrise de la maintenance*, cf. graphique 7).

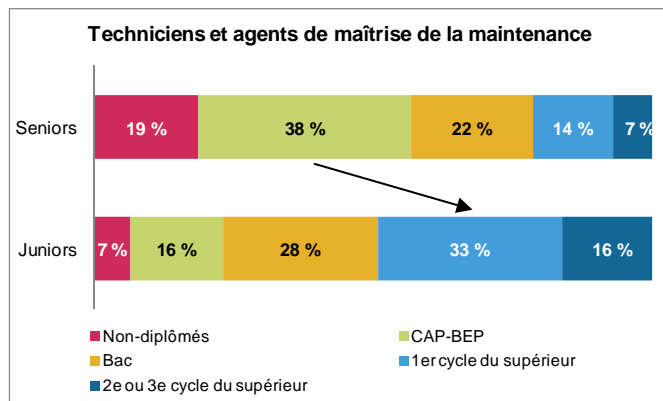
Par exemple, pour le métier de *secrétaire*, les évolutions technologiques et organisationnelles ont fait passer ces professionnels du statut d'exécutant au statut d'assistant, mettant en œuvre des compétences d'organisation, de rédaction, d'accueil, etc.

De même, pour le métier de *technicien et agent de maîtrise de la maintenance*, l'accroissement de la technicité, le besoin de polyvalence et de responsabilité tout au long des étapes du process incitent les employeurs à rechercher des profils de diplômés du supérieur.

Graphiques 6 et 7 : Élévation du niveau de diplôme de référence du CAP-BEP au bac ou au 1^{er} cycle du supérieur



Note de lecture : parmi les seniors, 31 % des actifs en emploi de secrétaire ont un diplôme de type CAP-BEP. Parmi les juniors, 42 % ont un niveau bac.



Note de lecture : parmi les seniors, 38 % des actifs en emploi de technicien et agent de maîtrise de la maintenance ont un diplôme de type CAP-BEP. Parmi les juniors, 33 % ont un diplôme du 1^{er} cycle du supérieur.

Source : Insee – RP 2009 PACA, métiers en FAP 87 – Traitement ORM.

Tableau 3 : Les 11 métiers avec une élévation du niveau de diplôme de référence, de seniors diplômés du niveau V aux juniors diplômés d'un bac ou plus

	Effectifs	Actifs occupés de 50 ans et plus					Effectifs	Actifs occupés de 14 à 30 ans				
		Non-diplômés	CAP-BEP	Bac	1 ^{er} cycle du supérieur	2 ^e ou 3 ^e cycle du supérieur		Non-diplômés	CAP-BEP	Bac	1 ^{er} cycle du supérieur	2 ^e ou 3 ^e cycle du supérieur
		(Plus haut diplôme obtenu en %)										
Agents d'exploitation des transports	1 298	33	38	20	7	2	997	12	16	27	34	11
Aides-soignants	9 256	27	34	14	22	3	8 334	8	28	32	29	3
Employés de la comptabilité	5 892	19	34	29	12	6	6 189	8	9	33	36	14
Ouvriers qualifiés de la maintenance	5 151	33	50	12	4	2	4 582	12	35	38	11	3
Ouvriers qualifiés des industries de process	3 028	37	39	14	6	5	3 176	14	27	36	17	6
Secrétaires	10 442	26	31	29	10	4	7 650	9	13	42	27	9
Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance	8 877	19	38	22	14	7	7 492	7	16	28	33	16
Techniciens et agents de maîtrise de l'électricité et de l'électronique	1 187	15	41	24	17	3	2 127	6	16	31	38	9
Techniciens et agents de maîtrise des industries de process	3 330	22	39	23	14	3	2 366	5	13	22	44	16
Techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques	4 014	27	40	18	12	4	2 290	5	10	22	44	18
Techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics	6 774	31	34	19	11	4	4 898	10	21	26	30	13
Total tous métiers	500 108	29	24	17	13	17	419 363	17	23	25	18	17

Source : Insee – RP 2009 PACA, métiers en FAP 87 – Traitement ORM.

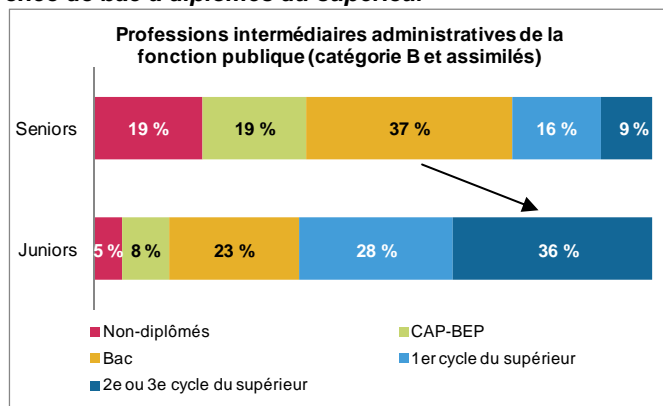
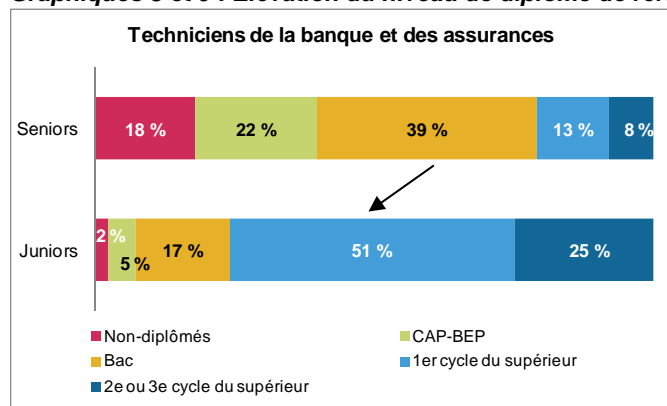
→ Des seniors bacheliers aux juniors diplômés du supérieur (8 métiers)

Pour certains métiers (cf. tableau 4), le diplôme de référence est devenu un diplôme du supérieur. Aujourd'hui, plus des trois quarts des *techniciens de la banque et assurance* et les deux tiers des *professions intermédiaires de la fonction publique* sont diplômés de l'enseignement supérieur (cf. graphiques 8 et 9).

Dans la banque, les facteurs organisationnels conjugués à l'évolution de leur environnement concurrentiel et réglementaire ont joué un rôle sur l'élévation du diplôme de référence. Le « chargé d'accueil et de services à la clientèle », premier contact du client en agence, voit son activité s'élargir vers la connaissance des produits bancaires de base et ses missions se recentrer sur la relation commerciale. Il peut ainsi être amené à promouvoir et vendre des produits et services bancaires de premier niveau.

Dans la fonction publique, les concours pour accéder aux *professions intermédiaires administratives de la fonction publique (catégorie B et assimilés)*, normalement ouverts aux bacheliers et plus, attirent de plus en plus de diplômés du supérieur en recherche d'un emploi stable, ce qui accentue la concurrence entre ces différents candidats.

Graphiques 8 et 9 : Élévation du niveau de diplôme de référence de bac à diplômés du supérieur



Note de lecture : parmi les seniors, 39 % des actifs en emploi de technicien de la banque et des assurances ont un niveau bac. Parmi les juniors, 51 % ont un diplôme du 1^{er} cycle du supérieur.

Note de lecture : parmi les seniors, 37 % des actifs en emploi de profession intermédiaire administrative de la fonction publique (catégorie B et assimilés) ont un niveau bac. Parmi les juniors, 36 % ont un diplôme du 2^e ou 3^e cycle du supérieur.

Source : Insee – RP 2009 PACA, métiers en FAP 87 – Traitement ORM.

Tableau 4 : Les 8 métiers avec une élévation du niveau de diplôme de référence, de seniors bacheliers aux juniors diplômés du supérieur

	Effectifs	Actifs occupés de 50 ans et plus					Effectifs	Actifs occupés de 14 à 30 ans					
		Non-diplômés	CAP-BEP	Bac	1 ^{er} cycle du supérieur	2 ^e ou 3 ^e cycle du supérieur		Non-diplômés	CAP-BEP	Bac	1 ^{er} cycle du supérieur	2 ^e ou 3 ^e cycle du supérieur	
		(Plus haut diplôme obtenu en %)							(Plus haut diplôme obtenu en %)				
Attachés commerciaux et représentants	11 066	26	24	27	14	9	12 011	7	10	28	36	19	
Cadres commerciaux et technico-commerciaux	7 809	16	13	26	20	25	3 021	6	4	11	20	60	
Employés de la banque et des assurances	4 380	24	26	35	10	5	3 980	3	3	23	48	23	
Professions intermédiaires administratives de la fonction publique (catégorie B et assimilés)	13 488	19	19	37	16	9	3 291	5	8	23	28	36	
Secrétaires de direction	3 464	15	24	32	23	6	1 432	4	5	28	48	15	
Techniciens de la banque et des assurances	5 402	18	22	39	13	8	4 161	2	5	17	51	25	
Techniciens de l'informatique	1 660	18	21	34	18	8	2 749	5	7	22	43	24	
Techniciens des services administratifs, comptables et financiers	7 367	17	25	28	20	11	7 611	4	5	19	35	37	
Total tous métiers	500 108	29	24	17	13	17	419 363	17	23	25	18	17	

Source : Insee – RP 2009 PACA, métiers en FAP 87 – Traitement ORM.

Renforcement du diplôme de référence à l'exercice du métier (14 métiers)

Ce groupe concentre les métiers pour lesquels le diplôme de référence n'a pas changé mais a vu sa part augmenter, parfois dans des proportions importantes (cf. tableau 5).

Tableau 5 : Les 14 métiers avec un renforcement du niveau de diplôme de référence

	Effectifs	Actifs occupés de 50 ans et plus					Effectifs	Actifs occupés de 14 à 30 ans					
		Non-diplômés	CAP-BEP	Bac	1 ^{er} cycle du supérieur	2 ^e ou 3 ^e cycle du supérieur		Non-diplômés	CAP-BEP	Bac	1 ^{er} cycle du supérieur	2 ^e ou 3 ^e cycle du supérieur	
		(Plus haut diplôme obtenu en %)							(Plus haut diplôme obtenu en %)				
Cadres de la banque et des assurances	5 584	11	10	31	18	30	1 358	3	2	9	17	69	
Cadres de la fonction publique (catégorie A et assimilés)	14 271	8	6	18	18	49	3 751	4	4	11	13	67	
Cadres des services administratifs, comptables et financiers	13 438	9	11	21	20	40	3 641	2	2	7	14	75	
Cadres du bâtiment et des travaux publics	3 511	12	14	14	14	47	2 080	2	2	6	10	80	
Enseignants	23 877	3	3	13	18	63	10 805	3	2	4	11	79	
Infirmiers, sages-femmes	12 883	5	3	9	75	7	7 942	2	2	10	78	8	
Ingénieurs de l'informatique	2 054	8	4	14	26	47	3 990	2	1	4	8	85	
Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	4 778	8	14	16	20	42	3 157	1	3	5	11	80	
Ouvriers qualifiés du travail du bois et de l'ameublement	1 038	25	48	19	4	3	767	8	51	34	5	1	
Ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal	2 116	35	53	8	1	2	1 542	20	55	20	4	2	
Personnels d'études et de recherche	6 419	5	5	10	15	65	4 419	2	2	4	9	83	
Professionnels de la communication et de l'information	2 158	12	11	23	19	35	1 612	3	2	9	23	63	
Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants	4 186	25	19	26	15	16	10 892	14	14	34	16	21	
Professionnels du droit (hors juristes en entreprise)	2 376	5	1	3	3	88	834	1	2	5	1	91	
Total tous métiers	500 108	29	24	17	13	17	419 363	17	23	25	18	17	

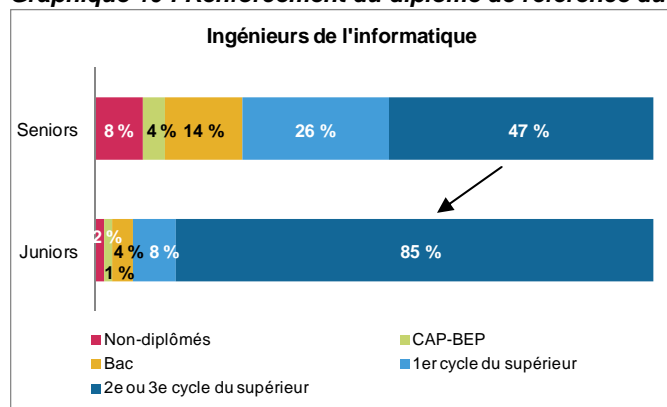
Source : Insee – RP 2009 PACA, métiers en FAP 87 – Traitement ORM.

Pour dix métiers sur quatorze, les seniors en emploi comme les juniors sont diplômés du 2^e ou 3^e cycle du supérieur. On y retrouve essentiellement des métiers de cadres et de professions intellectuelles supérieures, d'*ingénieurs de l'informatique* pour lesquels 85 % des actifs juniors sont diplômés de 2^e ou 3^e cycle (cf. graphique 10). Ces métiers présentent, pour la plupart, un lien fort entre le diplôme détenu par le professionnel, la spécialité de formation et le métier exercé. Les personnes qui exerçaient déjà le métier sans certification ont dû valider leurs acquis professionnels ou de l'expérience (VAP-VAE) pour obtenir le diplôme requis et ainsi exercer dans les normes. Pour les autres, le diplôme de recrutement était déjà élevé pour les seniors et s'est confirmé pour les juniors.

Bien que récent, le métier d'*ingénieur de l'informatique* s'est développé rapidement sous l'influence des TIC. La filière professionnelle s'est structurée petit à petit, menant à la mise en place de formations diplômantes *ad hoc*. Aujourd'hui, le facteur économique a davantage d'impact sur le métier, délocalisant certaines activités pour conserver uniquement les activités de proximité en lien avec le client, les activités stratégiques de recherche et développement, etc.

Le renforcement du diplôme de référence est néanmoins à nuancer. En effet, le recensement de la population ne permet pas de distinguer les professionnels qui possèdent un diplôme du 2^e cycle de ceux du 3^e cycle. Or, il est très probable que pour certains de ces métiers, comme celui d'*enseignant* ou de *cadre de la fonction publique (catégorie A et assimilés)*, ce renforcement masque en réalité une élévation du diplôme de référence.

Graphique 10 : Renforcement du diplôme de référence du 2^e ou 3^e cycle du supérieur



Note de lecture : parmi les seniors, 47 % des actifs en emploi d'ingénieur de l'informatique sont diplômés de 2^e ou 3^e cycle du supérieur. Parmi les juniors, ils sont 85 % à l'être.

Source : Insee – RP 2009 PACA, métiers en FAP 87 – Traitement ORM.

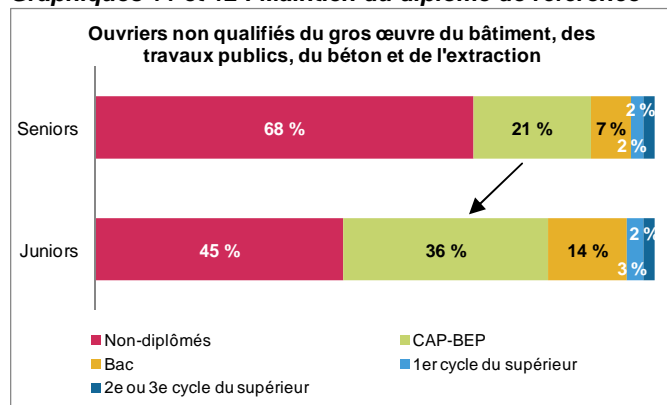
Pas de changement du diplôme de référence pour l'exercice du métier (15 métiers)

L'accès de ces métiers est souvent réglementé. C'est notamment les métiers artisanaux tels que les *bouchers, charcutiers, boulangers*, les *coiffeurs, esthéticiens*, mais aussi les *médecins et assimilés*, les *professions paramédicales* et un tiers des métiers d'ouvriers (qualifiés ou non). Dans ce cadre, le diplôme de référence reste identique même si sa part est en diminution (cf. tableau 6).

Cette stabilité s'explique, pour le métier d'*ouvrier non qualifié du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction*, par des raisons essentiellement économiques. C'est souvent un métier d'insertion pour lequel l'exigence du diplôme est faible. Même si le diplôme de référence demeure inchangé (non-diplômé), la concurrence croissante sur le marché du travail provoque peu à peu un glissement vers des diplômes de niveau supérieur. La part des actifs qualifiés augmente, témoignant d'un déplacement des normes de recrutement à venir et/ou d'un phénomène de déclasserement important notamment pour les bacheliers (cf. graphique 11).

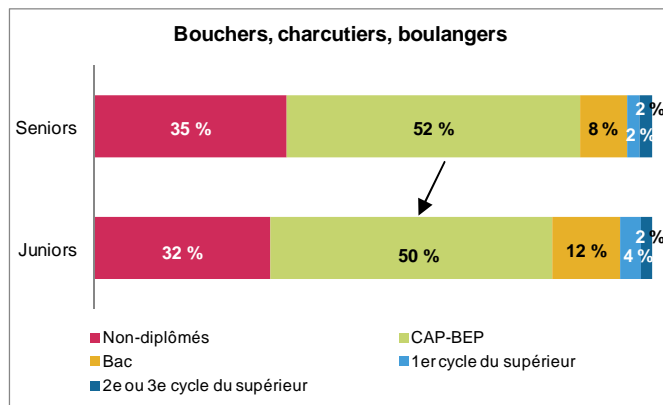
Dans le cadre du métier de *bouchers, charcutiers, boulangers*, les facteurs réglementaires n'ont pas évolué, exigeant toujours un CAP pour s'installer à son compte (cf. graphique 12). Aujourd'hui comme hier, ce diplôme sert de référence même s'il existe d'autres diplômes supérieurs pour se perfectionner.

Graphiques 11 et 12 : Maintien du diplôme de référence



Note de lecture : parmi les seniors, 68 % des actifs en emploi d'ouvrier non qualifié du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction n'ont aucun diplôme. Parmi les juniors, ils sont 45 % dans ce cas.

Source : Insee – RP 2009 PACA, métiers en FAP 87 – Traitement ORM.



Note de lecture : parmi les seniors, 52 % des actifs en emploi de boucher, charcutier, boulanger ont un diplôme de CAP-BEP. Parmi les juniors, ils sont 50 % dans ce cas.

Tableau 6 : Les 15 métiers sans changement du niveau de diplôme de référence

	Actifs occupés de 50 ans et plus						Actifs occupés de 14 à 30 ans					
	Effectifs	Non-diplômés	CAP-BEP	Bac	1 ^{er} cycle du supérieur	2 ^e ou 3 ^e cycle du supérieur	Effectifs	Non-diplômés	CAP-BEP	Bac	1 ^{er} cycle du supérieur	2 ^e ou 3 ^e cycle du supérieur
		(Plus haut diplôme obtenu en %)						(Plus haut diplôme obtenu en %)				
Artisans et ouvriers artisanaux	2 842	47	31	11	6	6	2 361	41	28	22	7	3
Bouchers, charcutiers, boulangers	3 865	35	52	8	2	2	5 175	32	50	12	4	2
Coiffeurs, esthéticiens	2 946	16	56	23	3	2	8 661	18	49	27	5	1
Employés de maison	5 252	63	21	10	4	2	1 020	46	21	18	7	8
Formateurs	3 347	8	11	19	22	40	1 963	10	12	28	19	32
Médecins et assimilés	16 117	3	2	2	2	91	3 281	2	1	8	5	83
Ouvriers non qualifiés de la manutention	3 893	61	25	9	4	1	8 874	34	30	24	7	4
Ouvriers non qualifiés des industries de process	2 418	63	24	8	3	2	3 414	35	31	26	6	2
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction	4 749	68	21	7	2	2	9 838	45	36	14	3	2
Ouvriers qualifiés de la mécanique	714	38	49	10	2	1	804	11	49	27	9	4
Ouvriers qualifiés de la réparation automobile	2 951	30	55	9	3	2	3 984	14	51	26	7	1
Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique	584	28	52	11	8	2	816	16	37	33	10	4
Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment	9 446	31	50	11	5	4	8 344	17	51	23	6	2
Professionnels de l'action sociale et de l'orientation	5 767	7	8	13	55	18	4 053	4	4	17	53	22
Professions paramédicales	8 600	7	11	12	44	26	8 630	3	8	25	45	19
Total tous métiers	500 108	29	24	17	13	17	419 363	17	23	25	18	17

Source : Insee – RP 2009 PACA, métiers en FAP 87 – Traitement ORM.

L'augmentation continue du niveau de diplôme de la population et des actifs en emploi est bien réelle. Les politiques éducatives amenant un maximum de jeunes au bac et prônant, à juste titre, l'importance de la détention d'un diplôme supérieur pour accéder à un emploi de qualité y sont pour beaucoup. Le diplôme reste un atout majeur contre le chômage. Mais l'augmentation de l'offre de diplômés sur le marché du travail, notamment en période de crise, intensifie les débats sur la dévalorisation du baccalauréat et des diplômes de l'enseignement supérieur. Les risques de déclassement, qu'ils soient effectifs ou ressentis, peuvent remettre en cause la valeur de ces diplômes.

L'élévation du niveau de diplôme de la population a été plus rapide que l'élévation en qualification des emplois (notamment reconnue dans une convention collective), ce qui implique que les mêmes postes sont aujourd'hui occupés par des personnes de plus en plus diplômées : « La comparaison de la situation actuelle des seniors et des jeunes fait apparaître que, d'une génération à l'autre, les mêmes catégories d'emplois, d'ouvriers à cadres, sont pourvues à des niveaux de diplôme plus élevés. » (Fournié et Guitton, 2008)

Cette élévation massive du niveau de diplôme ne signifie pas pour autant que les personnes non diplômées ne trouveront pas d'emploi (Boisseau, 2012). Tous métiers confondus, 17 % des juniors en emploi sont non diplômés contre 29 % pour les seniors. La part des non-diplômés parmi les personnes en emploi a diminué, notamment parce que les postes qui leur sont ouverts sont de plus en plus restreints. Dans le même temps, la part des demandeurs d'emploi non diplômés reste importante chez les juniors comme chez les seniors (respectivement 33 % et 43 % en PACA). Parmi les 77 métiers étudiés, 31 sont exercés par les seniors dont le niveau de référence est non-diplômé. Chez les juniors, seuls 5 métiers sont dans ce cas ; le recrutement s'y fait encore indépendamment du diplôme obtenu par les postulants.

Enfin, le niveau de diplôme n'est pas le seul élément à mettre en avant dans une décision d'embauche. Comme le souligne l'article *Âge et métier en PACA : des enjeux intergénérationnels ?*, l'expérience professionnelle est aussi un atout pour être opérationnel dans l'exercice d'un métier. Le dispositif du contrat de génération s'inscrit dans l'idée que les travailleurs seniors peuvent transmettre leurs compétences acquises tout au long de leur vie professionnelle aux travailleurs juniors. Inversement, les jeunes peuvent contribuer à l'enrichissement des compétences de leurs aînés.

Encadré méthodologique

La classification des métiers a été faite en comparant, entre les actifs en emploi de 14 à 30 ans (appelés ici les juniors) et les 50 ans et plus (les seniors), pour chaque métier, la répartition de leurs diplômes à partir du plus haut diplôme obtenu déclaré dans le recensement de la population au lieu de résidence (RP 2009).

Parmi les 87 métiers de la nomenclature FAP 87, on compare le diplôme de référence (diplôme le plus souvent détenu pour exercer le métier) chez les aînés à celui chez les jeunes et l'on regarde s'il y a eu : une élévation du diplôme de référence (44 métiers sur les 87) ; un renforcement de ce niveau, c'est-à-dire que le diplôme de référence reste le même et que sa part augmente (14 métiers sur les 87) ; ou aucune évolution (15 métiers sur les 87). À ces trois catégories s'ajoute une quatrième qui regroupe les cas particuliers n'ayant pu être classés (4 métiers sur les 87).

Enfin, les métiers dont le nombre d'actifs était inférieur à 500 personnes chez les juniors ou chez les seniors n'ont pas été retenus dans la classification. Cela concerne 10 métiers sur les 87 familles professionnelles proposées dans la nomenclature, à savoir :

- Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique ;
- Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal ;
- Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal ;
- Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir ;
- Ouvriers qualifiés du textile et du cuir ;
- Ouvriers non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement ;
- Techniciens et agents de maîtrise des matériaux souples, du bois et des industries graphiques ;
- Cadres des transports, de la logistique et navigants de l'aviation ;
- Employés et opérateurs de l'informatique ;
- Professionnels de la politique et clergé.

Pour en savoir plus

- BOISSEAU I., *Quels sont les métiers que l'on peut exercer sans diplôme ?*, ORM, « En Ligne, Questions métiers », n°1, 2012
- DUMORTIER A.-S., LORENT P., PRACHE B., *Âge et métier en PACA : des enjeux intergénérationnels ?*, ORM, « En ligne, Questions métiers », n°5, 2014
- DURU-BELLAT M., *L'Inflation scolaire. Les désillusions de la méritocratie*, Seuil, « La république des idées », 2006
- FOURNIÉ D., GUITTON C., « Des emplois plus qualifiés, des générations plus diplômées : vers une modification de normes de qualification », Céreq, *Bref*, n°252, 2008
- GAY-FRAGNEAUD P., SALORD A., *Métiers-formations, quelles relations en Provence – Alpes – Côte d'Azur ?*, ORM, « En quelques chiffres », n°11, 2013
- GIRET J.-F., NAUZE-FICHET E., TOMASINI M., « Le déclassement des jeunes sur le marché du travail », in *Données sociales – La société française*, édition 2006, Insee, « Insee références »
- INTHAVONG S., LANDRIER S., ORM, *Les Discriminations en question*, n°1, 2012
- LEMISTRE P., « Le déclassement, entre mythe et réalité », *Alternatives économiques poche*, n°059, « Un diplôme, et après ? », 2013